

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
21 septembre 2026**

Nombre de Conseillers : 19 **L'an deux mille vingt-six, le 21 septembre, le Conseil Municipal**
Présents : 17 **dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique, à la Mairie, salle du**
Votants : 19 **Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Fourquet, Maire.**
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 septembre 2026

Etaient présents : Monsieur FOURQUET Guillaume, Monsieur GUERIN Philippe, Madame DUBECQ Anne-Sophie, Monsieur COUFFINHAL Jean-Paul, Madame LESNE Delphine, Monsieur TUREK Gerhard, Monsieur BOITEUX Gauthier, Madame CHARRIN Isabelle, Monsieur LINGRAND Beñat, Madame MARCEROU Lénéa, Madame MARTIN Paola, Monsieur ALBENTOSA Jean-Louis, Madame MULLER Cécile, Madame NEEL Anne-Charlotte, Madame BELASCAIN Aurélie, Monsieur ARLA Beñat, Monsieur DESCAMPS Didier.

Excusés : Monsieur BARNECHE Jokin (donne pouvoir à Monsieur GUERIN Philippe), Madame RIBEIRO Diane (donne pouvoir à Monsieur BOITEUX Gauthier).

Secrétaire de séance : Madame DUBECQ Anne-Sophie

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

DCM 2026-51 : ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DANS LE DISPOSITIF « L'HEURE CIVIQUE »

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le développement de la solidarité de proximité constitue un enjeu majeur pour renforcer le lien social entre les habitants et favoriser l'entraide au sein de la commune ;

Considérant que le dispositif « L'Heure Civique » vise à permettre aux habitants volontaires de consacrer au moins une heure par mois à des actions d'intérêt général ou de solidarité de proximité ;

Considérant que ce dispositif favorise la participation citoyenne, l'engagement bénévole et la cohésion sociale au bénéfice de l'ensemble des habitants, notamment des personnes âgées, isolées ou fragilisées ;

Considérant l'intérêt pour la commune de rejoindre cette démarche afin de mobiliser les habitants autour d'actions concrètes de solidarité ;

Vu la commission générale en date du 14/09/2026.

Le conseil municipal décide à l'UNANIMITE de :

- **ARTICLE 1^{er} : APPROUVER** l'engagement de la commune dans le dispositif « L'Heure Civique ».
- **ARTICLE 2 : AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document, convention ou acte nécessaire à la mise en œuvre de ce dispositif avec le Département et l'association Voisins Solidaires, coordonnateurs de « L'Heure Civique ».
- **ARTICLE 3 : DESIGNER** Madame CHARRIN Isabelle en qualité de référente communale chargée du suivi du dispositif.
- **ARTICLE 4 : PROMOUVOIR** auprès des habitants les actions d'engagement citoyen proposées dans le cadre de « L'Heure Civique » et de faciliter leur participation.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Arbonne, le 21/09/2026

Monsieur le Maire
Guillaume FOURQUET

